



Bulletin Municipal n°24

Septembre 2025



Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel: 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi: 13h30 – 17h30
Mercredi: 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Les conseillers :

Maire : Emmanuel Caquineau 06 08 99 96 72
1^{ère} adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon 06 81 60 08 71
2^{ème} adjointe : Isabelle Baudrit 06 22 03 50 85
3^{ème} adjointe : Fabienne Vignier 06 63 71 40 00
4^{ème} adjointe : Odile Rault 06 42 15 12 21
5^{ème} adjoint : Eric Desaivres 06 27 73 65 08

FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY
Laura, MORNET-KOHLER Maryse, BABIN Etienne,
PAQUEREAU Stéphane, JOLLY Jacques, BERNARD
Jean-François, GUILLON Jean Luc, OHIN Narcisse,
DOMERGUE Gilles, GIRAULT Claude

SOMMAIRE

Le mot de l'équipe municipale

Pages 3 et 4

La mairie vous informe

Pages de 5 à 19

Vie associative

Pages de 20 à 23

Infos diverses

Pages de 24 à 28

Le mot de l'équipe municipale

Retour en images des évènements de cet été

➤ Départ à la retraite de Joël PARENT, agent communal à Valdelaume



Nous remercions Joël Parent qui a passé plus de 35 ans aux services de la commune de Hanc puis de Valdelaume en tant qu'agent communal. Merci Joël et bonne retraite !

➤ Fête d'été de Valdelaume



Merci d'être venus nombreux à la fête d'été de Valdelaume, c'est toujours avec plaisir et convivialité que cette journée se déroule !

La Mairie vous informe

➤ Nouveau : terrain de pétanque derrière la mairie de Valdelaume

A VOS BOULES !

Ça y est, il est opérationnel le nouveau terrain de pétanque sur la place à HANC !

Ça tire et ça pointe déjà au plus grand plaisir de tous !
Alors n'hésitez pas à venir !



➤ Extrait de la décision préfectorale

« Arrêté préfectoral refusant à la société ferme Eolienne de la Plaine de Jouhé l'autorisation environnementale de créer et d'exploiter une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur le site exploité à Valdelaume, Lorigné, et la Forêt de Tessé. »

**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la Coordination et du
Soutien Interministériels
Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Émilie ZANETTI
Tél. : 05.49.08.69.57
Adresse mail : emilie.zanetti@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 24 JUL. 2025

Le préfet
à
Messieurs les maires de
VALDELAUME
LORIGNÉ
LA FORÊT DE TESSÉ

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement – Arrêté préfectoral refusant à la société FERME EOLIENNE DE LA PLAINE DE JOUHÉ l'autorisation environnementale de créer et d'exploiter une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur le site exploité à VALDELAUME, LORIGNÉ et la FORÊT DE TESSÉ.

P.J. :
- copie de l'arrêté préfectoral
- modèle de certificat d'affichage

Je vous adresse ci-joint pour attribution une copie de l'arrêté préfectoral refusant une autorisation environnementale à la société FERME EOLIENNE DE LA PLAINE DE JOUHÉ, pour la création et l'exploitation d'un parc éolien (installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent) sur les communes de VALDELAUME, LORIGNÉ et la FORÊT DE TESSÉ.

J'attire particulièrement votre attention sur l'article 3 de cet arrêté qui prévoit notamment qu'un extrait de celui-ci soit affiché à la mairie pendant une durée minimale d'un mois et qu'un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité soit dressé par vos soins puis me soit transmis.


Simon FETET



Mairie de Valdelaume – recrutement 2026

FICHE DE POSTE AGENT TECHNIQUE POLYVALENT ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES EXTERIEURS

PRESENTATION :

La Commune de VALDELAUME (870 Habitants) recrute à compter du 1^{er} janvier 2026 un(e) intérimaire chargé(e) de réaliser principalement les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité et de leurs abords ainsi que la gestion des locations des salles.

MISSIONS :

Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité et de leurs abords :

- Nettoyer les locaux, mobiliers et surfaces vitrées
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savonnettes...).
- Maintenir le stock des produits d'entretien et d'hygiène et passer les commandes avec le secrétariat
- Entretenir et ranger les matériels et produits.
- Gestion des inventaires

Gestion des locations des salles des fêtes ou associatives

- Suivi des réservations des salles avec le secrétariat
- Gestion des remises des clés avec les locataires
- Vérification avec état des lieux et conformité du règlement intérieur

Agent entretien extérieur

Occasionnellement, participer avec l'équipe technique à l'entretien des espaces verts et fleuris aux abords des bâtiments

CONDITIONS ET CONTRAINTES DU POSTE :

- Titulaire des permis B et véhicule personnel
- Horaires définis en fonction des heures et jours de fréquentation des locaux
- Travail souvent isolé
- Autonomie, organisation, respect des règles et des consignes, sens du service public, discrétion, disponibilité et polyvalence

TEMPS DE TRAVAIL ET REMUNERATION : Temps complet (35 H), rémunération SMIC

LETRE ET CV A ADRESSER A LA MAIRIE DE VALDELAUME AVANT LE 12/10/2025

Mairie de Valdelaume, 1 rue du Puits Grelet, Hanc 79110 VALDELAUME

ou mairie-valdelaume@paysmellois.org

➤ Infos Élections



Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire d'être inscrit ou de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. **L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.**

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

1-Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la **nationalité française** ;
- être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses **droits civils et politiques**.

2-Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal
- sa qualité de contribuable
- sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

Comment et où s'inscrire ?

❖ Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales :

Grâce au [téléservice "Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales"](#), vous pouvez vous **inscrire** sur les listes électorales en ligne.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

un justificatif de **votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
un justificatif de **votre lien avec la commune de vote** (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

- Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un **justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669** de demande d'inscription disponible en mairie.

L'inscription sur les listes complémentaires des ressortissants de l'Union européenne



Les citoyens de l'Union européenne résidant dans un Etat membre dont ils ne sont pas ressortissants peuvent désormais exercer dans cet Etat membre leur droit de vote et d'éligibilité aux élections des représentants au Parlement européen et aux élections municipales.

Pour voter en France, les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, autre que la France, doivent s'inscrire sur une liste électorale complémentaire. Il existe deux listes électorales complémentaires : une liste électorale complémentaire pour participer aux élections des représentants au Parlement européen et une liste électorale complémentaire pour participer aux élections municipales.

L'inscription sur ces listes électorales est facultative et il est possible de s'inscrire sur l'une et/ou sur l'autre liste électorale complémentaire. Un citoyen de l'Union européenne peut souhaiter participer aux élections municipales en France sans participer à l'élection des représentants de la France au Parlement européen et inversement.

En revanche, l'inscription sur ces deux listes électorales complémentaires doit nécessairement avoir lieu **dans la même commune**.

Conditions à remplir pour être électeur :

Pour s'inscrire sur les listes électorales complémentaires, les ressortissants européens d'un Etat membre autre que la France doivent remplir les mêmes conditions que les citoyens français pour les listes électorales, sous réserve des dispositions spécifiques suivantes.

- **Avoir le droit de vote, Avoir atteint la majorité (18 ans)**
- **Jour de ses droits civiques et politiques**
- **Avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant dans une commune en France**
- **Résider sur le territoire français**

Comment et où s'inscrire ?

L'inscription sur les listes électorales complémentaires étant facultative, toute inscription doit faire l'objet d'une demande. Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par le Portail Démarches du ministère de l'Intérieur
- Personnellement en se rendant en mairie ou par courrier avec les pièces exigées : Le ressortissant de l'Union européenne devra joindre à sa demande d'inscription une déclaration écrite mentionnant les éléments suivants : sa nationalité, son adresse sur le territoire de la République, qu'il n'est pas déchu du droit de vote dans l'Etat dont il est ressortissant (CERFA 13670*02).

Extrait de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 septembre 2025 à HANC

Présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, DOMERGUE Gilles, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique.

Absents excusés : JOLLY Jacques, Dominique MERLE, OHIN Narcisse.

Absent : Claude Girault

VIREMENT DE CREDIT

Il y a lieu de prendre une décision modificative pour le budget en plus au niveau de la ligne 65748 concernant les subventions aux associations. En effet, des règlements de subventions Pass'sports de 2024 ont été régularisés sur 2025, le montant voté au budget n'est donc pas suffisant. M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de prendre cette délibération à hauteur de 1000€.

A l'unanimité le Conseil autorise M. le Maire à prendre cette délibération.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Une délégation s'était rendue à CELLES SUR BELLE pour voir les illuminations dont la ville souhaitait se débarrasser. La liste proposée à la vente était : 1 guirlande traversée de route pour 100€, 6 étoiles pour 240€, 13 plateaux pour 1040€ et un rideau lumineux pour 100€. La Commune de CELLES SUR BELLE nous a proposé le tout pour 840€. A l'unanimité le Conseil valide l'achat du tout pour 840€.

PERSONNEL

...Lucette part en retraite au 1^{er} avril 2026, une fiche de poste a été lancée pour recruter une remplaçante sur un temps plein. Il faudra une personne polyvalente, assurant l'entretien de tous les locaux communaux, les locations de salles et également pouvant effectuer l'entretien autour des salles (espaces verts, ...).

A la mairie, une stagiaire arrive en octobre dans le cadre de sa formation pour devenir une future secrétaire de Mairie remplaçante.

DEMANDE AU CONSEIL

Madame BONNAFOUS de HANC a demandé au Conseil par courrier la création d'un caniveau et un trottoir devant sa cour ne desservant pas d'habitation. Le Conseil après en avoir débattu indique qu'il tient compte de sa demande mais que d'autres travaux prioritaires sont à prévoir également. Le Conseil lui conseille de faire son seuil comme préconisé par les services du Département, ce qui devrait améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

QUESTIONS DIVERSES

- **ELECTIONS** : C'est officiel, les dates des élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026, puis dans les 5 jours qui suivent il faudra élire le Maire et les Adjoints. ATTENTION : les règles ont changé, il ne sera plus possible de panacher, ni de rayer un nom, sous peine de bulletin nul. Des explications vont être indiquées dans le prochain bulletin municipal ainsi que dans celui de fin d'année.
- **TRAVAUX LOGEMENT SALLE DE BAIN A HANC** : les travaux de remplacement de la douche et du lavabo sont faits,
- **PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE JOUHE** : Le Maire confirme l'information diffusée à chacun à savoir que M. le Préfet a refusé ce projet éolien.
- **OCTOBRE ROSE** : rendez-vous est donné aux conseillers pour aider à la mise en place des nœuds dans les villages et hameaux le lundi 29 septembre à 17H00 à la Mairie. M. le Maire rappelle qu'il a été voté les

années précédentes que la Mairie offre l'apéritif lors des manifestations en lien avec des œuvres caritatives. A cet effet, il demande au Conseil l'accord pour offrir l'apéritif au Foyer Rural pour le repas OCTOBRE ROSE, et le TELETHON. L'apéritif se composant d'un rosé pamplemousse et gâteaux apéritif. A l'unanimité le Conseil approuve.

- ECOLE DE PIOUSSAY : c'est avec une grande fierté que les représentants élus et parents d'élèves ont obtenu la création d'une classe, depuis des années ils se battent pour garder cette école. 53 élèves sont présents à la rentrée. 3 classes sont bien différenciées. La Communauté de Communes a effectué des travaux par la création de nouveaux WC avec douche et le remplacement du système de chauffage. Les agents communaux ont refait les peintures, des aménagements et un bureau à l'étage pour la directrice.
- COLIS DE NOEL : M. le Maire demande au Conseil de reconduire comme l'année dernière le colis, avec une différence pour les couples, à savoir, au lieu de donner 2 colis, ils recevront un seul colis confectionné pour 2. A noter que le prix des colis a fortement augmenté cette année. A l'unanimité le Conseil approuve.
- VŒUX 2026 : ils se feront à la salle des fêtes de BOUIN courant janvier.
- FIBRE SUR HANC : Jean-Luc demande comment passera la fibre en aérien ou enterré ? M. le Maire réexplique le passage comme indiqué lors du précédent conseil, une partie en aérien et une partie enterrée.
- INCIDENT A L'EGLISE DE PIOUSSAY : Le week-end précédent des adolescents ont fait des dégradations dans l'église de Pioussay, notamment avec une trottinette, des pétards. Ils ont cassé le tronc de l'église également. Ils ont été rapidement identifiés. En accord avec les parents M. le Maire a décidé de ne pas porter plainte, mais de soumettre ces adolescents à des travaux d'intérêt général sur la commune (nettoyage, arrachage d'herbes...) qui se feront aux prochaines vacances.
- INCIVILITES : Laura indique qu'à Ardilleux sur le chemin blanc qui rejoint le cimetière au bout de l'ancien stade, la grosse pierre qui barrait le passage a été bousculée, est tombée et mise sur le côté. Il faudra la consolider et la remettre en place. Etienne fait passer des photos sur des graffitis réalisés dans l'abribus de Bouin qu'il faudra effacer.

PRESENTATION ET AVIS A EMETTRE SUR LE PROJET DE PLUI arrêté le 19/06/2025 DANS LE CADRE DE SON ELABORATION

Les communes doivent rendre un avis sur le projet de plan arrêté, cet avis doit porter sur les orientations d'aménagement qui concernent directement la commune.

Il est remis à chacun des conseillers un dossier faisant état des différentes étapes et plans étudiés par la Commission Urbanisme chargée sur Valdelaume de la préparation du projet.

Maryse MORNET-KOHLER présente au Conseil le power-point fourni par la Communauté de Commune en lien avec le projet.

Un débat s'ensuit. Gilles DOMERGUE souhaite qu'il soit remonté une information : le projet de PLUi-H étant en cours d'étude depuis 2018 et qu'il sera finalisé en 2026, il fait remarquer que la durée d'application de 10 ans du PLUi lui semble trop courte aux regards de la durée des études,

Il est décidé à l'unanimité de donner un avis favorable avec observations à ce projet de PLUi, les observations seront annexées à la délibération du Conseil municipal et concernent essentiellement le zonage de certaines parcelles sur différents hameaux.

Une enquête publique est prévue avant la fin de l'année, les dates seront communiquées ultérieurement. La population sera informée par les moyens habituels, affichage, site, flyers...

Fin de la réunion à 23 H 00

INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie et Bâtiment

Quelques infos de travaux réalisés ce trimestre.

Les agents ont pris leurs congés échelonnés de juillet à mi-septembre.

Suite au départ à la retraite de Joël PARENT, un autre saisonnier est venu renforcer l'équipe des 4 agents jusqu'à fin septembre.

Les travaux d'entretien ont donc continué durant l'été, tonte et rotofil dans les villages, ainsi que dans les 5 cimetières et les 9 réserves à incendie. Le gyrobroyeur a été passé dans la fruitière de Villeneuve et sur les anciennes décharges. Le broyeur d'accotement et l'élagueuse ont également été passés lorsque cela était nécessaire. Le cultivateur « yvmo » a été passé dans les chemins calcaires.

Depuis juin, ils ont commencé à arroser les plantations. La réserve souple de 60 m3 de récupération d'eau de pluie située à côté de l'atelier a bien été utile.

Ils ont aidé le SIVU à la réalisation d'un terrain de pétanque à Hanc et maçonné plusieurs socles pour la pose de bancs.

Ils ont posé 12 panneaux de signalisation routière.

Suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire, ils ont travaillé au réaménagement de l'école de Pioussay. Ils y ont fait du nettoyage, du placo et de la peinture.

Ils ont également continué à travailler à la restauration du logement de Bouin à côté de l'église. Nettoyage et lavage intérieur et extérieur et peinture au rez de chaussé.

Ils ont lasuré la partie bois dans le hall d'entrée de la salle des fêtes de Pioussay et peint le portail de la grange en face de la salle des fêtes du Breuil Coiffaud.

Les agents ont bouché les nids de poule sur les routes goudronnées. Ils ont mis 3.6 T d'enrobé à froid. Le SIVU est passé sur les routes goudronnées avec la gravillonneuse et la goudronneuse. Ils ont mis 94 T de gravillons et 14T d'émulsions. Ils sont également venus faire l'entretien des haies dans les zones humides avec le VSV.



ENVIRONNEMENT

« Coup de gueule »

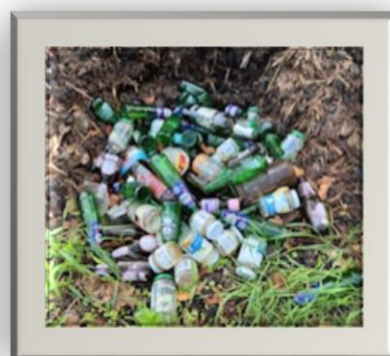
La période des vacances, c'est bien connu, est idéale pour les incivilités, bien que nous ne soyons pas les plus mal « lotis », il y a encore et toujours des personnes irrespectueuses des autres.

Mais ici nous tenons à remercier la personne qui dans sa grande bonté a déposé pêle-mêle dans nos chemins cette armoire ...

Vous allez nous dire pourquoi la remercier ? Et bien figurez-vous qu'avec sa grande générosité, la notice de montage de cette armoire était jointe avec les morceaux !!!

En tout cas merci à cet autre habitant de la commune qui a gentiment envoyé ce cliché avant d'enlever et déposer lui-même ces encombrants en déchetterie. Là il faut saluer le civisme qui existe heureusement encore dans nos campagnes.

Que dire aussi de ce dépôt sauvage devant la mairie ? Sans commentaire ... Les emplacements des poubelles ou des containers ne sont pas destinés à être une déchetterie !



Horaires d'ouverture des déchèteries

➤ Chef-Boutonne, route d'Aubigné – Péchiot et de de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			



NOUVEAU : carte d'accès déchèteries !

Tous les habitants de la communauté de communes Mellois en Poitou devront se munir d'une carte d'accès pour les déchèteries du territoire. Vous pouvez la créer en allant sur le site internet suivant :

<https://www.ecocito.com>



05 49 27 56 79 achat de composteurs,
collecte des ordures
ménagères et des encom-
brants, déchèteries,
location de broyeurs

Nouveau service GRATUIT de la Communauté de Communes Mellois en Poitou : broyage de végétaux de septembre à novembre (sur inscription)




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**NOUVEAU
SERVICE
GRATUIT**

**BROYAGE
DE VÉGÉTAUX
— EN DÉCHÈTERIE**

EMMENEZ VOS BRANCHES EN DÉCHÈTERIE
ET REPARTEZ AVEC VOTRE BROYAT

1 créneau = 1m3 maximum

— DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2025 —

LES BONNES RAISONS D'EN PROFITER

- ✓ Valoriser vos déchets verts
- ✓ Créer une ressource pour enrichir votre jardin

**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE**

- melloisenpoitou.fr
- 05 49 27 56 79
- en scannant le QR CODE ci-dessous



Pour plus d'informations :
Direction prévention gestion des déchets
preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr
melloisenpoitou.fr  [MelloisEnPoitou](https://www.facebook.com/MelloisEnPoitou)

Urbanisme : point sur le PLUi-H

Le conseil communautaire de Mellois en Poitou a voté le jeudi 19 juin 2025 l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), en cours d'élaboration depuis 2021. Lors de cette séance, les étapes clés de l'élaboration du PLUi-H et de la concertation ont été rappelés. L'arrêt ne signifie pas la fin de la procédure mais permet de soumettre le projet de PLUi-H à l'avis des Personnes Publiques Associées (P.P.A.) : État, Département et Région, les chambres consulaires etc. ainsi qu'à celui des 58 communes du territoire.



La commune de VALDELAUME a rendu son avis lors du conseil municipal du 8 septembre 2025. Après présentation du projet par Maryse Mornet-Kohler et débat du conseil municipal, il a été décidé à l'unanimité de donner un avis favorable à ce projet avec cependant plusieurs observations concernant notamment le zonage de certaines parcelles sur différents hameaux.

Une enquête publique sera organisée avant la fin de l'année. Elle sera ouverte à toute personne qui souhaite consulter le dossier d'arrêt complet du PLUi-H et faire des observations qui seront étudiées avant d'approuver définitivement ce document d'urbanisme.

Son approbation par le conseil communautaire étant prévue au premier trimestre 2026, le PLUi-H deviendra alors opposable aux tiers.

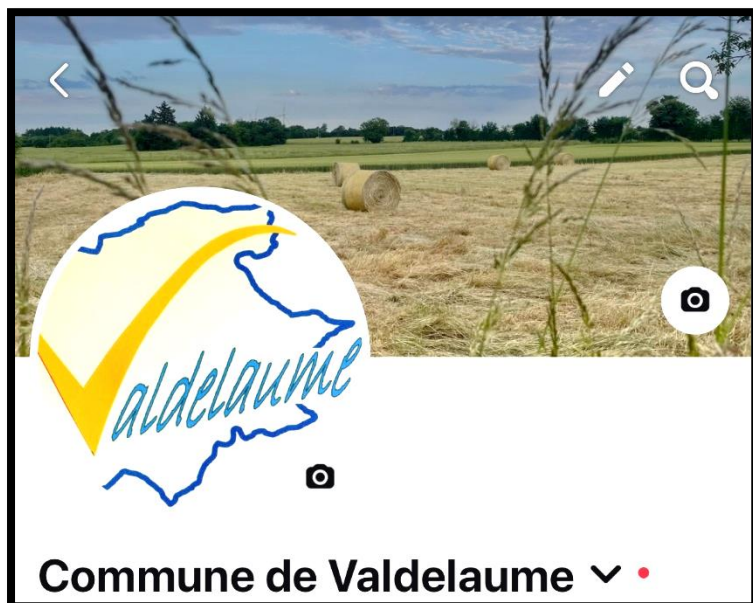
Les dates et lieux de cette enquête n'étant pas connus à ce jour, **les Valdelaumoises et Valdelaumoises** en seront informés par les moyens habituels (affichage, site, page Facebook, flyers etc..).

Retrouvez toutes les informations sur le PLUi-H sur le site



Communication – Administration générale

➤ Page Facebook de la commune de Valdelaume



A ce jour 409 personnes nous suivent sur la page Facebook de Valdelaume, nous vous remercions pour votre intérêt et espérons que vous allez être de plus en plus nombreux !

Cette page Facebook nous permet de mettre en avant des informations générales et les animations des associations de la commune.

Pour nous trouver, cliquer sur la « loupe » dans Facebook et taper « Commune de Valdelaume ».

➤ Site internet de Valdelaume : <https://www.valdelaume.fr/>



Nous souhaitons faire figurer dans une rubrique spécifique les entreprises, les auto-entrepreneurs, les gîtes, les hébergements touristiques, etc... Vous souhaitez figurer dans la rubrique, dans ce cas n'hésitez pas, contactez la Mairie dès que possible, afin que nous vous adressions le formulaire de consentement obligatoire à nous retourner pour nous permettre de faire le nécessaire, en nous précisant exactement les coordonnées à publier.

Nous comptons sur vous et restons à votre disposition pour tout renseignement.

- Vous avez des questions concernant la fibre : rendez-vous le vendredi 26 septembre à la mairie, des conseillers d'orange vous accueillent pour vous répondre.

La Fibre Orange est à Valdelaume



Les conseillers Fibre Orange vous accueillent

Le vendredi 26 septembre 2025

10H30-13H et 14H-17H30

Salle Annexe de la Mairie,

1 rue du puits grelet-hanc 79110 Valdelaume

Je teste mon éligibilité



Flashez ce QR Code ou
rendez-vous sur
boutique.orange.fr/eligibilite



Nous vous accueillons dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

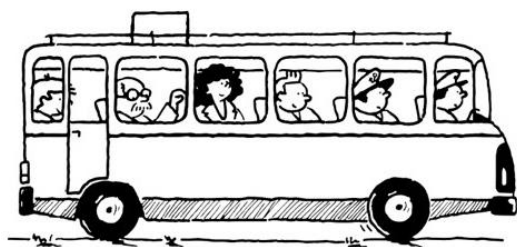
La Fibre, accessible en France métropolitaine sous réserve d'éligibilité et du raccordement du domicile du client.
Orange SA au capital de 10 640 226 396 € - 78, rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris.

Solidarité

➤ Mobilibus

Tous les samedis matin, pour vous rendre au centre-ville de Chef-Boutonne, la navette MOBILIBUS vous accompagne. Le coût du trajet est de 1€ aller et 1€ retour. Des tickets sont en vente auprès du chauffeur.

Si ce service vous intéresse, faites-vous connaître auprès de la mairie de Valdelaume.



➤ Actions PASS'SPORT LOISIRS de la commune

Pass'sport Loisirs permet de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'inscription à une activité sportive et à un abonnement Ecole des Loisirs par enfant. La commune souhaite aider les jeunes à pratiquer un sport, aussi :

Montant de l'aide accordée par enfant (dans la limite de la dépense réelle) : 60€

pour une activité + une aide complémentaire pour un abonnement à l'Ecole des loisirs ; cela sans conditions de ressources

Exemples de clubs concernés :

Cirque et théâtre (Le clown à crête), Danse moderne (Foyer Culturel de Chef-Boutonne), Équitation (Écuries du Breuil), Football (écoles de foot FC Boutonnais ou Fontenille), Judo (Foyer Culturel), Tennis (Tennis Club Chef-Boutonne), Tennis de table (TTCB), UNSS (Collège François Truffaut), Pêche étang de Javarzay (carte enfant jusqu'à 16 ans), Pêche en rivière (carte personne mineure), Djembé (Foyer culturel)...

Ecole des Loisirs : abonnement contracté par l'intermédiaire de l'établissement scolaire.

(Contacter la mairie pour les clubs non cités ci-dessus)

Conditions

- enfant scolarisé de la maternelle à la 3ème (inclus) de 3 ans à 16 ans
- résider dans la commune

Documents à fournir

- le livret de famille

Mise en œuvre :

S'adresser à la mairie de son domicile ; Un coupon au nom de l'enfant est rempli (2 coupons s'il souhaite prendre aussi un abonnement livres), coupons qui seront remis par la famille au club ou à l'école pour déduction





FRANCE SERVICES

À chacun son service public

Famille, santé, recherche d'emploi, retraite...



Les services du quotidien à moins de 20 minutes de chez vous.



À LA MOTHE SAINT-HÉRAY



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 10 95 23
franceservices.lamothesaintheray@melloisenpoitou.fr

Pour un déplacement efficace :

✓ pensez à prendre vos identifiants

À LEZAY

7 rue Gate Bourse



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 07 33 81
franceservices.lezay@melloisenpoitou.fr

À CELLES-SUR-BELLE



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 08 18 87
franceservices.cellesurbelle@melloisenpoitou.fr

À CHEF-BOUTONNE



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

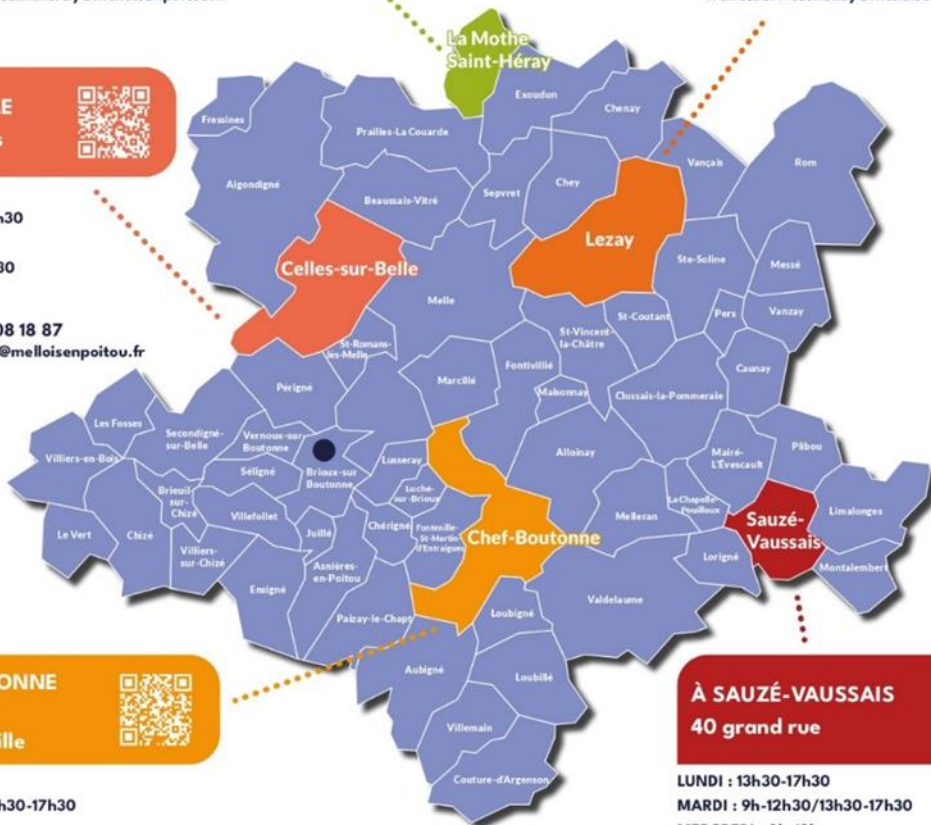
05 49 29 28 03
franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

À SAUZÉ-VAUSSAIS



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 07 75 22
franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr



● France services à Brioux-sur-Boutonne | 05 49 07 85 34 | brioux-sur-boutonne@france-services.gouv.fr



Numéros utiles

Pour accéder aux services actuels offerts par la communauté de communes, contactez-nous à partir des numéros utiles.



Éducation

- ☎ 05 49 27 56 84 service scolaire, transport scolaire, (inscriptions, lignes...)
- restauration scolaire, petite enfance, enfance, jeunesse.



Cycle de l'eau

- ☎ 05 49 29 13 16 accueil
- ☎ 06 83 37 57 10 numéro d'urgence (secteurs Celles-sur-Belle, Lezay, Melle)
- ☎ 06 67 01 62 45 numéro d'urgence (secteurs Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais)



Animation sportive

- ☎ 05 49 35 13 57 base de loisirs du Lambon
- ☎ 05 49 07 15 69 équipements sportifs couverts
- ☎ 05 49 07 15 69 service piscines
- ☎ 05 49 27 01 91 piscine Aqua'Melle



Prévention et gestion des déchets

- ☎ 05 49 27 56 79 achat de composteurs, collecte des ordures ménagères et des encombrants, déchèteries, location de broyeurs



Animation du territoire

- ☎ 05 49 27 09 62 Pays d'art et d'histoire
- ☎ 05 49 27 26 98 musée de Rauranum



Services techniques

- ☎ 05 49 07 78 42



France services

- ☎ 05 49 08 18 87 Site Celles-sur-Belle
- ☎ 05 49 29 28 03 Site Chef-Boutonne
- ☎ 05 49 10 95 23 Site La Mothe Saint-Héray
- ☎ 05 49 07 33 81 Site Lezay
- ☎ 05 49 07 75 22 Site Sauzé-Vaussais



Aménagement et habitat

- ☎ 05 49 29 83 93

Informations complémentaires au 05 49 290 290.



Attractivité économique et touristique

- ☎ 05 49 07 85 28



Associations

- ☎ 05 49 290 290 demande de participation, versement



Pour les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- 05 49 27 80 20 - EHPAD Fondation Dussouil, Lezay
- 05 49 29 81 16 - EHPAD La rosée d'antan, Chef-Boutonne
- 05 49 27 14 44 - Résidence autonomie La Garenne, Melle
- 05 49 07 13 14 - Siège administratif, Lezay
- 05 49 29 20 63 - Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Celles-sur-Belle
- 05 49 27 80 21 - Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Siège administratif :
Les Arcades, 2 place de Strasbourg CS 60048 - 79500 MELLE

Courriel : accueil@melloisenpoitou.fr
www.melloisenpoitou.fr  

➤ Ecole de Pioussay, Valdelaume – APE Pioussay

la Nouvelle
République.fr

« Nous nous battons depuis 2014 » : dans le Sud-Deux-Sèvres, une école savoure sa rentrée avec une classe en plus

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



ÉDUCATION - DEUX-SÈVRES



Les enfants, accompagnés de leurs parents, leurs enseignants et quelques élus ont posé avant de rentrer en classe.

© (Photo NR)

Par RÉDACTION

Publié le 02/09/2025 à 16:13, mis à jour le 02/09/2025 à 17:29

La rentrée scolaire 2025 a une saveur particulière à l'école de Pioussay (Valdelaume), où le Regroupement pédagogique intercommunal bénéficie de l'ouverture d'une troisième classe.

La rentrée s'est bien passée !

53 élèves sont présents à l'école de Pioussay, Valdelaume, encadrés par deux institutrices et un instituteur.

Si vous êtes parents d'élèves n'hésitez pas à vous rapprocher de l'APE (Association des parents d'Elèves) pour faire parti de l'équipe et organiser des manifestations en faveur de l'école et des enfants.



➤ Les Ecuries du Breuil

Comme chaque année, c'est la rentrée! A la fois le bilan et des prévisions.

La compétition, bien sûr depuis septembre 2024, 26 de nos cavaliers ont réalisé environ 300 parcours d'obstacles ou de reprise de dressage, avec de nombreuses victoires et classements : bonne image de notre commune !



Mais aussi, cet été, stages, sorties nocturnes, camps poneys, balades avec de nombreux touristes étrangers et cette année, beaucoup de français résidant à Singapour, en Australie, des Dom Tom en vacances dans leur famille, des enterrements de vie de jeune fille,...

Toujours l'absence des centres aérés de notre communauté de communes... Au passage, remerciements aux élus du Valdelaume venus prendre des nouvelles du seul club sportif de leur commune.

Stabilité dans les effectifs : quelques départs pour quelques arrivées. Lors des différents "baptêmes à poney" (fêtes des écoles, 14 juillet,...) les parents repoussent les demandes d'inscription de leurs enfants avec l'argument financier...15€/semaine, question de choix surtout car on pourrait trouver de nombreuses dépenses moins utiles : confiance en soi, souplesse, psychomotricité, équilibre,....

Essai et inscription possible toute l'année.

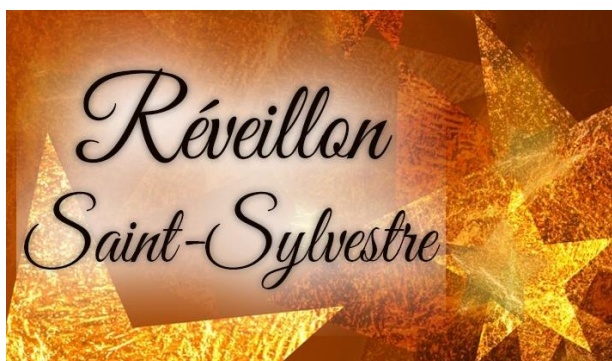
A venir : concours en octobre, vampi poneys pour la Toussaint, poney de Noël (ouverts à tous, avec déguisement et promenade dans le village...)

Renseignement
Joël DEMPURE
Tel : 06 87 11 48 17



➤ Comité des Loisirs du Breuil-Coiffaud

- « St Sylvestre » le 31 décembre : soirée repas et DJ (plus d'information dans le prochain bulletin)



➤ Comité des Fêtes d'Ardilleux

Comité des fêtes d'Ardilleux



Le 7 septembre dernier se tenait la première randonnée pédestre organisée par le Comité des fêtes d'Ardilleux. En cette belle journée de fin d'été, une soixantaine de personnes ont découvert ou redécouvert les chemins blancs d'Ardilleux.

Deux parcours de 6 et 11km étaient proposés de quoi contenter petits et grands qui ont témoigné de leur satisfaction autour d'un apéritif bien mérité.

Prochain rendez-vous du Comité des Fêtes d'Ardilleux
En Octobre l'après-midi du 19 exactement pour le loto à la salle des fêtes.
On vous attend !!!

Organisé par le Comité des fêtes d'Ardilleux
Commune de Valdelaume

LOTO

1 carton 2 €
6 cartons 10 €
10 cartons 15 €
Plaques acceptées

Dimanche 19 octobre
14h – Salle des fêtes d'ARDILLEUX

Lots à gagner : Bons d'achat de 400, 200, 50, 25 et 15 €
Corbeilles de fruits et autres lots
Tombola & Bingo

Restauration sur place - Ouverture des portes à 12h30
Réservation conseillée (06 48 17 42 37) – 1 carton offert

DIMANCHE 5 OCTOBRE

LE FOYER RURAL DE PIOUSSAY ORGANISE
EN ASSOCIATION AVEC LA COMMUNE DE VALDELAUME



RANDONNÉE PÉDESTRE

2 circuits au choix 6 ou 12 km

Ravitaillement sur parcours et toutou bar

Départ salle des fêtes de Pioussay
à partir de 9 h

Participation à la randonnée 4 €
gratuit pour les enfants de - 10 ans



OCTOBRE



REPAS À 12H30
SALLE DES FÊTES
DE PIOUSSAY

20 €

(12 € pour les enfants
de - 10 ans)

apéritif offert !

Taboulé

Joue de porc pdt grenaille

fromage

pâtisserie

café - thé

Vente de boissons sur place !

(Apportez vos assiettes, verres et couverts)

RÉSERVATION REPAS
PAIEMENT & INFO
JUSQU'AU 27 SEPTEMBRE

06 81 60 08 71

07 88 22 92 32

Vous pouvez également
réserver
et payer en ligne !

scannez ce QR code
et laissez vous guider



LES BÉNÉFICES GÉNÉRÉS PAR CETTE JOURNÉE SERONT REVERSÉS
POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN !

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

➤ Info SMAEP 4B (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable)

SMAEP 4B
73, Route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tél : 05 49 07 74 31

FIL D'EAU #9



LE CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE

Qu'est-ce que le chlorure de vinyle monomère ?

- Selon l'ARS Pays de La Loire, le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un gaz incolore à température ambiante, très volatil et soluble dans l'eau. Ce composé est un produit chimique de synthèse qui sert à la fabrication du polychlorure de vinyle (PVC).

Le PVC est utilisé pour fabriquer les canalisations d'eau potable. La présence de CVM dans l'eau potable peut donc être dû à la migration de cette molécule de la canalisation vers l'eau.

- Plusieurs paramètres influent pour qu'il y ait relargage de CVM, notamment :
 - la date de fabrication de la canalisation d'avant 1980
 - le temps de séjour long de l'eau dans la canalisation
 - la température de l'eau
- Selon le Ministère de la Santé, le CVM est classé depuis 1987 comme étant un agent cancérogène certain pour l'Homme selon le centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Toutefois, ce classement a été établi sur la base d'études menées en milieu professionnel, avec des expositions par voie respiratoire à de fortes doses de CVM (industries du PVC et du CVM essentiellement).
- La limite qualité du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine est de 0,5 µg/L (microgrammes/litre).

Quelles actions sont mises en place par le syndicat 4B ?

- Le plan d'action du syndicat pour identifier le CVM sur tout le territoire a été décliné en plusieurs grandes étapes :
 - Entre 2018 et 2020 :
 - Recensement des canalisations en PVC d'avant 1980 avec un temps de séjour de l'eau long
 - Campagnes d'analyses pour vérifier le paramètre CVM dans l'eau
 - Dès 2020 :
 - Action corrective provisoire mise en place : installation de purge automatique pour diminuer le temps de séjour en attendant les travaux
 - Action corrective pérenne : travaux pour remplacement de la canalisation

- En 2022, engagement du SMAEP 4B à renouveler toutes les canalisations qui relarguent avant fin 2025.

- Résumé en quelques chiffres des actions contre le CVM :
 - Environ 19 km de réseau renouvelés d'ici fin 2025, comme prévu dans nos objectifs
 - Cela représente 2,10 % du réseau de distribution exploité par le SMAEP 4B
 - 5 années de travaux sur tout le territoire
 - Environ 2,5 millions d'euros HT dépensés et engagés pour la problématique CVM

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si la concentration en CVM ne dépasse pas 1 µg/L, le stockage pendant 8h à température ambiante dans une carafe propre, permet de diminuer de moitié la concentration en CVM et ainsi respecter la limite de qualité.
Source : sante.gouv.fr

➤ Infos : Arrêté préfectoral limitant l'usage de l'eau

Résumé de l'arrêté préfectoral limitant provisoirement l'usage de l'eau, destiné à l'information des particuliers de Loubillé.

Le Bassin Aume-Couture est au niveau **ALERTE RENFORCÉE**

Les mesures suivantes à destination des particuliers sont applicables à partir du 20 août 2025 jusqu'au 31 octobre 2025.

NB : L'intégralité de l'arrêté préfectoral (8 pages) à destination des particuliers et des entreprises, collectivités et exploitants agricoles est visible sur la porte de la mairie et sur le site internet de la mairie.

Arrosage des jardins potagers (y compris les serres non-agricoles)	INTERDITS de 8h00 à 20h00
Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément	INTERDICTION TOTALE
Lavage de véhicules et engins nautiques privés chez les particuliers	INTERDICTION TOTALE sauf impératif sanitaire
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs, voiries et autres surfaces imperméabilisées	INTERDITS sauf impératif sanitaire, sécuritaire ou lié à des travaux
Remplissage de piscines familiales	INTERDICTION TOTALE sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions, et après consultation du gestionnaire de l'alimentation en eau potable.
Vidange des piscines	INTERDICTION TOTALE sauf cas particuliers (voir l'arrêté préfectoral)
Alimentation des fontaines d'ornement en circuit ouvert, douches de plages et tout dispositif analogue	INTERDICTION TOTALE

Source : la Plume septembre 2025

Les Doyens du Mellois...

M. A. DUJARRIC, ancien maire
et ancien conseiller d'arrondissement
doyen de la commune de **Hanc**



M. André Dujarric, devant sa maison avec, auprès de lui, son petit ami Jean-Lou Charruyer

C'est dans sa maison, au fond d'un jardin où l'on remarque de magnifiques roses, que nous avons trouvé M. André Dujarric, le doyen de la commune de Hanc. Nous avons passé près de lui une heure durant laquelle il nous parla de ses souvenirs.

M. André Dujarric est né à Hanc, le 28 août 1864, de parents cultivateurs. Il a gardé de son enfance le souvenir de la température rigou-

reuse qui sévit durant la guerre de 1870. Jeune homme, il fait la connaissance de M^{lle} Louise Perret, du Breuil-Coiffault, qu'il épousera en 1889.

En 1896, il est élu maire de Hanc. Il demeurera, durant 12 années, à la tête de la municipalité. Plus tard, vers 1930, il sera élu conseiller d'arrondissement et se verra promu officier d'Académie, pour services rendus aux œuvres scolaires et post-scolaires.

M. A. Dujarric a eu la première voiture de la région, une de Dion-Bouton, qu'il alla chercher à Niort avec un de ses voisins, ni l'un ni l'autre n'ayant d'ailleurs le permis de conduire.

Devenu veuf en 1929, M. Dujarric se remarie avec M^{me} Mélanie Catochaud. Il est à nouveau veuf quelques années plus tard.

Dans la coquette maison, où il habite depuis 32 ans, vivent avec lui M^{me} Pothier (qui s'occupe de lui depuis 20 ans), sa fille et son gendre, M et M^{me} Charruyer et leur petit Jean-Lou ; ils s'occupent de sa maison et entourent le vieillard de leurs soins attentifs.

M. Dujarric porte allègrement ses 92 ans. Il entend assez bien, lit sans lunettes s'il le veut. Un seul ennui : sa mémoire lui fait quelquefois défaut. Il fait de courtes promenades avec son tout jeune ami Jean-Lou.

Nous lui souhaitons de conserver sa robuste santé et le remercions de ce moment passé près de lui.

C.O 6.6.1956

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner ...

Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie :

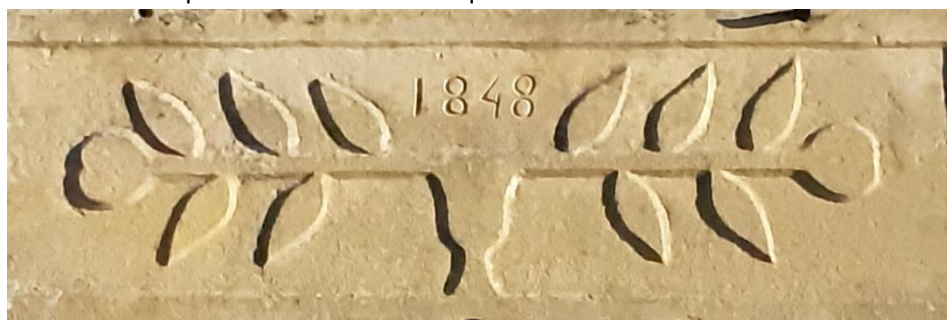
mairie-valdelaume@paysmellois.org

ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :

« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE

1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.



La gagnante du concours de la photo mystère du bulletin n°23 est Mme MARCHOU , qui remporte un bon d'achat de 20€ chez la fleuriste « Au Jardin du Temps » à Chef-Boutonne.

La photo mystère du bulletin municipal n°23 était un détail de la bande molletière de l'uniforme du soldat de 14-18 du monument aux morts d'Ardilleux.

Ce monument, édifié entre 1920 et 1925, rend hommage aux 17 morts d'Ardilleux de la 1ère et 2ème guerre mondiale.

En effet, face aux pertes massives de soldats durant la 1ère guerre mondiale, les communes françaises sont incitées par la loi du 25 octobre 1919 dite « loi sur la commémoration et la glorification des Morts pour la France » à honorer leurs morts en construisant ces édifices mémoriels.

Ce modèle de soldats, dénommé « poilu au repos » a été conçu par le sculpteur Etienne Camus (1867-1955). Parmi les 36 000 monuments aux morts érigés en France, seulement 100 exemplaires de cette statue existent dont 2 en Deux-Sèvres à Villemain et à Ardilleux.



The mystery photo of number 23 municipal newsletter was a detail of the 14-18 soldier's uniform from the war memorial in Ardilleux. This monument built between 1920 and 1925 in memories of the 17 dead from Ardilleux in the 1st and 2nd World Wars. Indeed, in the face of the massive loss of soldiers during the 1st World War, French municipalities were encouraged by the law of October 25 1919, known as the "loi sur la commémoration et la glorification des Morts pour la France" to honor their dead by building these memorial structures. This model of soldiers, known as "poilu au repos" was designed by sculptor Etienne Camus (1867-1955). Among the 36 000 war memorials erected in France only 100 examples of this statue exist, including 2 in Deux-Sèvres in Villemain and Ardilleux.





L'équipe de Valdelaume inscrite aux Jeux Intervillages de Theil-Rabier le 26 juillet a remporté la coupe en finissant première !!!

Bravo à toute l'équipe !



Merci au Conseil Départemental des Deux-Sèvres qui a fourni les maillots à l'équipe de Valdelaume.

➤ Fait Divers

"On vit dangereusement tout de même !!!

En ce matin du 7 septembre 2025 le comité des fêtes d'Ardilleux organisait une randonnée. Vers 8h30, alors que Patrick Vanneron mettait en place l'accueil des participants avec l'équipe, il entendit soudain comme un bruit de tondeuse suivi, immédiatement, d'un choc métallique sur le sol du parking. L'objet venu du ciel se brisa en plusieurs morceaux en arrivant au sol...à suivre."



Vous pouvez déposer ici vos petites annonces.

Associations, Professionnels

Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise... etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.

Publication de la commune de Valdelaume

Directeur de publication : Le maire de Valdelaume

Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique